

UNE NOUVELLE LIGNE ÉDITORIALE

Le numéro 60 de la Lettre statistique et économique de Haute-Normandie, AVAL, est le dernier à se présenter sous cette forme. A compter de janvier 2007, une nouvelle formule entrera en vigueur tout en conservant le même nom.

Créée en janvier 2001, la revue mensuelle AVAL a pendant six ans alimenté très régulièrement le débat public en région par la diffusion de nombreuses informations et des analyses variées portant sur la situation démographique, économique et sociale de la région. Dix numéros, de huit pages chacun, étaient publiés chaque année.

A compter de janvier 2007, chaque numéro d'AVAL ne traitera plus que d'un seul thème spécifique (résultats des enquêtes annuelles de recensement, conjoncture ou emploi, par exemple) dans un cadre de quatre à huit pages. Cette nouvelle présentation permettra de mieux identifier et valoriser le sujet abordé. Plus souple, elle pourra aussi être l'occasion de présenter des travaux faisant appel à des collaborations extérieures. Une dizaine de numéros seront publiés tout au long de l'année. Il ne sera pas proposé d'abonnement à cette nouvelle formule. Le support privilégié de diffusion sera le site internet de l'Insee de Haute-Normandie.

La publication de type « dossier » intitulée « Les Cahiers d'AVAL » est maintenue. Elle est généralement le support à des études d'une certaine ampleur menées en partenariat avec les acteurs publics régionaux. Elle est également le support à la publication chaque année d'un bilan économique et social de la Haute-Normandie.

Denis CAVAUD
Chef du Service Etudes et Diffusion

S O M M A I R E

REVENUS

LES REVENUS FISCAUX EN 2004

Des revenus plus élevés en fin de vie active, des revenus souvent très faibles chez les familles nombreuses 1

EMPLOI

LE PORT DU HAVRE

16 000 emplois liés aux activités maritimes et portuaires du Havre 3

POPULATION

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Des logements de plus en plus grands 5

CONJONCTURE

TABLEAU DE BORD

DE LA HAUTE-NORMANDIE AU 30 SEPTEMBRE 2006

Amélioration du marché du travail haut-normand 6

LES REVENUS FISCAUX EN 2004

REVENUS

Des revenus plus élevés en fin de vie active, des revenus souvent très faibles chez les familles nombreuses

Monique TILLARD

En 2004, la moitié de la population de Haute-Normandie vit dans un ménage qui déclare un revenu par unité de consommation (UC) inférieur à 15 520 euros.

Les personnes âgées de 50 à 59 ans déclarent le revenu le plus élevé, ce qui s'inscrit dans la tendance nationale tandis que le revenu des familles nombreuses se situe parmi les plus faibles.

Un Haut-Normand sur deux appartient à un ménage percevant moins de 15 520 euros par an avant toute redistribution, ce qui place la Haute-Normandie au 8e rang parmi les 22 régions métropolitaines. Ce revenu est légèrement supérieur à celui de la province (+ 1,1 %) mais inférieur à celui de la France métropolitaine (- 2,1 %). Ces écarts s'expliquent par les revenus élevés de l'Île-de-France où le revenu médian est supérieur de 23 % au revenu médian de l'ensemble des autres régions.

DES MÉNAGES ÂGÉS PLUS AISÉS QUE LES JEUNES MÉNAGES

Les ménages haut-normands dont le référent est âgé de 50 à 59 ans sont ceux

qui déclarent le revenu médian le plus élevé : 18 560 euros par unité de consommation (UC). Cet âge correspond généralement à une situation où la rémunération est plus élevée qu'en début de carrière et où les enfants ont quitté le domicile familial. Comme au niveau national, le revenu croît avec l'âge de la personne tant que celle-ci est en activité (jusque vers 60 ans), puis décroît lorsque les pensions et retraites se substituent aux revenus d'activité.

En Haute-Normandie, comme au plan national, le revenu médian est plus faible lorsque le référent est âgé de 75 ans et plus que lorsqu'il a entre 60 et 74 ans. Il est supérieur à la province (+ 668 euros) et se situe au-dessus de celui de la France métropolitaine (+ 142 euros). Selon ce critère, la Haute-Normandie se place au 5e rang

Un MÉNAGE est défini comme l'ensemble des occupants d'un même logement.

Les **MÉNAGES FISCAUX** désignés ici sont constitués par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement.

Sont exclus des ménages fiscaux :

- les ménages de contribuables concernés par un événement de type mariage, décès ou séparation au cours de l'année étudiée ;
- les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants, inclus dans le ménage fiscal de leurs parents) ;
- les contribuables vivant en collectivité.

En France métropolitaine, les ménages fiscaux retenus représentent 95 % des ménages, au sens du recensement.

REVENUS FISCAUX DÉCLARÉS PAR LES MÉNAGES AU TITRE DE L'ANNÉE 2004

	Revenu fiscal par unité de consommation (uc)				Répartition du revenu fiscal (en % du revenu déclaré) (3)			
	Médiane (euros/uc) (1)	1er décile (euros/uc) (2)	9e décile (euros/uc) (2)	Rapport inter-déciles	Revenus salariaux	Retraites, pensions et rentes	Revenus des professions non salariées	Autres revenus
Eure	15 978	6 548	29 772	4,5	68,2	21,3	6,9	3,6
Seine-Maritime	15 299	5 588	29 356	5,3	66,9	23,5	6,4	3,2
Haute-Normandie	15 517	5 880	29 483	5,0	67,3	22,8	6,6	3,3
Province	15 355	5 898	29 895	5,1	63,7	24,8	7,5	4,0
France métropolitaine	15 849	5 862	32 221	5,5	65,8	23,0	7,0	4,1
Île-de-France	18 901	5 716	41 373	7,2	72,8	17,4	5,4	4,4

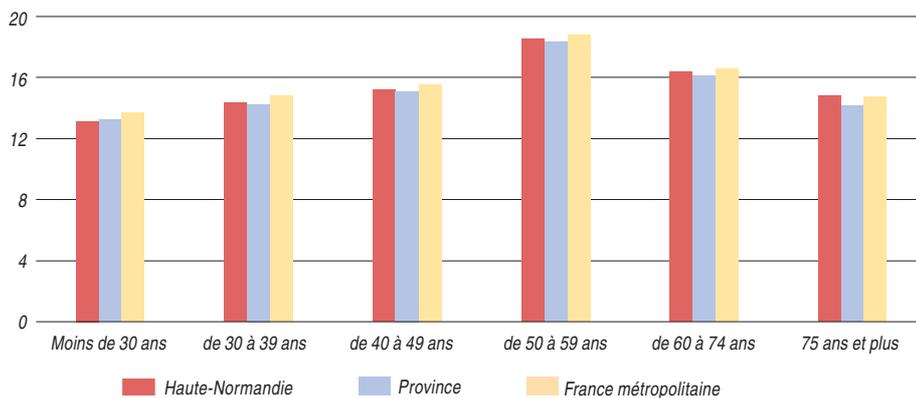
Source : INSEE - DGI, revenus fiscaux localisés des ménages en 2004

(1) En Haute-Normandie, la moitié de la population vit dans un ménage qui déclare un revenu fiscal inférieur à 15 517 euros par unité de consommation (uc).

(2) 10 % de la population haut-normande vit dans un ménage qui déclare moins de 5 880 euros par uc et, a contrario, 10 % appartient à un ménage déclarant plus de 29 483 euros par uc. Le rapport entre ces 2 seuils, ou rapport inter-déciles donne une indication sur la dispersion du revenu.

(3) En Haute-Normandie, sur 100 euros de revenu déclaré, 67,3 % sont d'origine salariale, 22,8 % proviennent de retraites, 6,6 % de revenus de professions indépendantes, 3,3 % d'autres revenus (du patrimoine essentiellement).

LE REVENU FISCAL MÉDIAN PAR UNITÉ DE CONSOMMATION ET PAR ÂGE DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE



Source : INSEE - DGI, Revenus fiscaux des ménages en 2004

Unité : millier d'euros

REVENUS FISCAUX DÉCLARÉS PAR LES MÉNAGES AU TITRE DE L'ANNÉE 2004 PAR ÂGE DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE

	Haute-Normandie			Province		
	Médiane (euros/uc)	1er décile (euros/uc)	9e décile (euros/uc)	Médiane (euros/uc)	1er décile (euros/uc)	9e décile (euros/uc)
Moins de 30 ans	13 144	3 194	23 161	13 209	3 427	23 024
de 30 à 39 ans	14 328	5 030	26 262	14 257	4 899	26 764
de 40 à 49 ans	15 217	5 564	28 633	15 106	5 426	29 141
de 50 à 59 ans	18 556	6 308	36 044	18 341	6 307	36 206
de 60 à 74 ans	16 373	8 303	30 422	16 099	7 996	30 888
75 ans et plus	14 844	8 783	27 339	14 176	7 913	27 374

Source : INSEE - DGI, revenus fiscaux localisés des ménages en 2004

Unité : euros/uc

Le **REVENU DÉCLARÉ AUX SERVICES FISCAUX**, plus simplement appelé **revenu fiscal**, est la somme des ressources déclarées par les contribuables sur leur déclaration de revenus, avant abattement. Il comprend quatre catégories de revenus :

- les revenus salariaux (salaires, droits d'auteur, avantages en nature, indemnités de maladie, allocations de chômage et de préretraite, revenus perçus à l'étranger) ;
- les revenus des professions non salariées (revenus nets de déficits des indépendants, comprenant les bénéficiaires agricoles, industriels, commerciaux et non-commerciaux) ;
- les retraites (hors minimum vieillesse), pensions d'invalidité, pensions alimentaires (déduction faite des pensions versées) et rentes viagères ;
- les autres revenus (essentiellement des revenus du patrimoine).

Le **revenu fiscal** est un **revenu avant redistribution**. Il ne peut pas être assimilé à un **revenu disponible**, qui supposerait que l'on ajoute les **revenus sociaux non déclarés** (minima sociaux tels que le **RMI** et le **minimum vieillesse**, prestations familiales, aides au logement) et que l'on soustraie les **impôts directs** (impôt sur le revenu et **taxe d'habitation**). Le **revenu fiscal** ne permet donc pas de tirer de conclusions en termes de niveau de vie des ménages.

Le **REVENU FISCAL PAR UNITÉ DE CONSOMMATION (UC)** présente l'avantage de relativiser le niveau de revenu en fonction de la composition du ménage fiscal. Par rapport au revenu d'une personne, il permet de prendre en compte les économies d'échelle résultant de la vie en groupe. Le **revenu exprimé par UC** devient un **revenu par équivalent adulte**, comparable d'un lieu à un autre et entre ménages de compositions différentes. Le **nombre d'UC** d'un ménage est évalué selon la définition utilisée par l'Insee et par Eurostat :

- le premier adulte du ménage compte pour 1 UC ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 UC ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 UC.

Pour étudier le niveau de revenu, on utilise la **MÉDIANE** du **revenu fiscal par unité de consommation (UC)** qui partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un **revenu par UC** inférieur à cette valeur et l'autre moitié un **revenu par UC** supérieur.

Pour mesurer la dispersion du revenu, on utilise le **RAPPORT INTER-DÉCILE** du **revenu fiscal par unité de consommation (UC)**, qui établit le rapport entre les hauts revenus et les bas revenus.

Le seuil des **BAS REVENUS** correspond à la limite du 1er décile : 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un **revenu par UC** inférieur à cette valeur.

Le seuil des **HAUTS REVENUS** correspond à la limite du 9e décile : 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un **revenu par UC** supérieur à cette valeur.

Dans les zones comptant au moins 10 000 habitants, les données sur le revenu sont enrichies par l'introduction de critères sociodémographiques : les indicateurs précédents sont alors disponibles par taille du ménage et tranche d'âge du référent fiscal (la personne identifiée comme payeur de la **taxe d'habitation** dans le ménage).

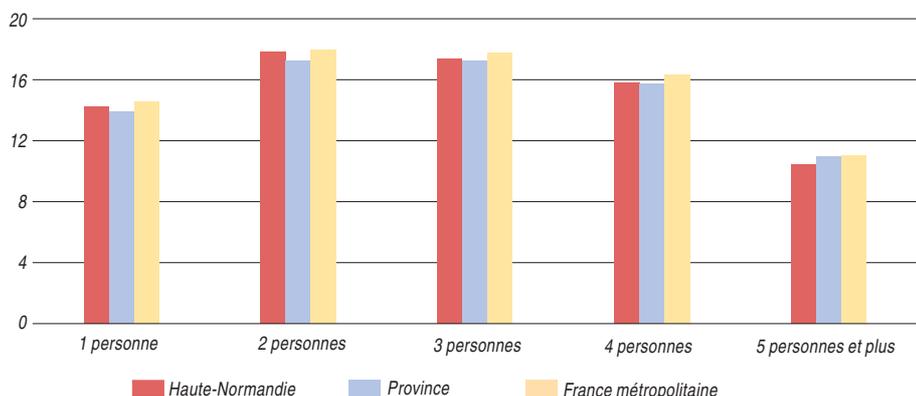
REVENUS FISCAUX DÉCLARÉS PAR LES MÉNAGES AU TITRE DE L'ANNÉE 2004 PAR TAILLE DES MÉNAGES

	Haute-Normandie			Province		
	Médiane (euros/uc)	1er décile (euros/uc)	9e décile (euros/uc)	Médiane (euros/uc)	1er décile (euros/uc)	9e décile (euros/uc)
1 personne	14 233	5 311	26 948	13 870	5 148	27 047
2 personnes	17 841	8 871	33 233	17 261	8 292	33 133
3 personnes	17 404	7 387	30 588	17 233	7 134	31 266
4 personnes	15 775	7 113	28 120	15 718	6 911	28 933
5 personnes et plus	10 420	3 413	23 905	10 948	3 556	24 536

Source : INSEE - DGI, revenus fiscaux localisés des ménages en 2004

Unité : euros/uc

LE REVENU FISCAL MÉDIAN PAR UNITÉ DE CONSOMMATION ET PAR TAILLE DU MÉNAGE



Source : INSEE - DGI, Revenus fiscaux des ménages en 2004

Unité : millier d'euros

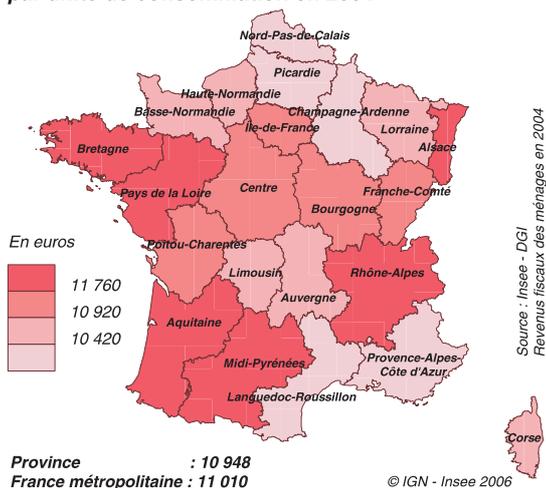
derrière l'Île-de-France, l'Alsace, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En parallèle, la dispersion des revenus diminue avec l'âge : les écarts sont plus importants chez les jeunes ménages que parmi les plus de 60 ans, tout comme en province et en France métropolitaine.

DES FAMILLES NOMBREUSES AUX REVENUS FAIBLES

Par ailleurs, le **revenu** dépend également de la **taille du ménage**. Comme en province, ce sont les ménages de 2 personnes qui disposent du **revenu médian** le plus élevé et les ménages de 5 personnes ou plus qui ont le **revenu médian** le plus faible. Le **revenu fiscal médian** de 10 420 euros par UC de ces dernières familles classe la région au 17e rang des régions françaises. Avant toute redistribution, 10 % de cette population vit dans un ménage qui déclare un **revenu par UC** inférieur à 3 400 euros, alors que ce seuil s'élève à un peu plus de 3 500 euros en province et en Ile-de-France. A l'exception des ménages de 5 personnes et plus, l'éventail des revenus des autres ménages en Haute-Normandie est un

Le revenu fiscal médian des familles nombreuses par unité de consommation en 2004



peu moins dispersé que celui de la province.

Dans les principales grandes villes haut-normandes, l'amplitude des revenus des familles nombreuses est plus impor-

tante que celle existant au sein des autres ménages. Ainsi, pour la ville d'Elbeuf, le rapport entre les hauts et les bas revenus des familles nombreuses est de 78,1. Cette forte dispersion du revenu est surtout due à la valeur très faible des bas revenus (10 % de cette population vit dans un ménage qui déclare un revenu annuel par UC inférieur à 2 000 euros). D'autres villes où l'amplitude des revenus est forte (supérieure à 10), affichent des bas revenus inférieurs à 2 000 euros. Il s'agit des villes de Rouen, Dieppe, Louviers, Saint-Etienne-du-Rouvray, Le Havre et Evreux. En revanche, le Grand-Quevilly est la ville la moins inégalitaire. Le rapport entre les revenus les plus élevés et les plus faibles des familles nombreuses est le plus bas observé dans la région (3,4). Le seuil des bas revenus

(5 120 euros) y est supérieur de 1 700 euros à celui de la région.

Il existe aussi de grandes différences de revenu entre les principales villes haut-normandes. Elbeuf héberge les familles nombreuses les plus pauvres, avec un revenu médian par UC de 6 225 euros. En revanche, Bois-Guillaume abrite les familles nombreuses les plus riches avec un revenu médian par UC de 26 235 euros. □

SOURCE

L'Insee diffuse depuis 2003 de nouvelles statistiques locales sur les revenus. Ces statistiques sont établies à partir des fichiers des déclarations de revenus et de la taxe d'habitation, fournis par la Direction Générale des Impôts (DGI).

Les indicateurs diffusés permettent de décrire le niveau et les disparités des revenus des ménages à travers la médiane et les déciles ainsi que la composition du revenu.

Les données sont disponibles pour des découpages géographiques (quartiers, communes, regroupements de communes) comptant au moins 2 000 habitants au recensement de 1999 (ce seuil est réduit à 50 ménages pour le revenu médian). Le respect des règles de confidentialité limite la disponibilité des résultats à ces zones géographiques.

LE PORT DU HAVRE

16 000 emplois liés aux activités maritimes et portuaires du Havre

Jean-Philippe CARITG

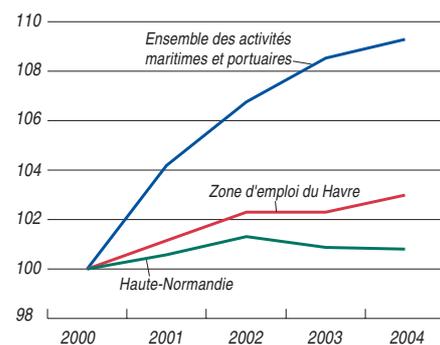
Les activités maritimes et portuaires regroupent une quinzaine de métiers liés aux chargements, déchargements, acheminement et entreposage des marchandises. En 2004, 16 000 salariés travaillent dans ces secteurs d'activités. Depuis 2000, ils connaissent une croissance ininterrompue de leurs effectifs grâce au dynamisme de l'entreposage, du transport routier et de la manutention.

En 2004, la zone d'emploi du Havre représente 20 % de l'emploi salarié haut-normand. L'emploi industriel y est important mais le secteur tertiaire concentre 70 % des salariés (dont 90 % dans les services). Cette fonction tertiaire, très influencée par l'activité maritime et portuaire, se distingue par l'importance du transport dont le poids

dans l'emploi salarié local est deux fois plus important (12 %) qu'en Haute-Normandie (6 %).

De 2000 à 2004, les effectifs salariés progressent de 5 100 postes (1) en Haute-Normandie. A l'origine de 76 % de ces créations, la zone d'emploi du Havre joue un rôle de premier rang dans l'évolution régionale de l'emploi. Au cours de cette période, le dynamisme des servi-

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ DE 2000 À 2004 (INDICE 100 EN 2000)



Sources : INSEE - Port Autonome du Havre - AURH

MÉTHODOLOGIE

La mesure et le suivi des emplois maritimes et portuaires dans la zone d'emploi du Havre est réalisé dans le cadre d'un partenariat entre le Port Autonome du Havre (PAH), l'Agence d'urbanisme de la région havraise (AURH) et l'INSEE Haute-Normandie.

Le champ des établissements des activités maritimes et portuaires a été défini sur la base du répertoire SIRENE, à partir du code d'Activité Principale de l'Etablissement et de la connaissance de ces activités par le PAH.

73 codes d'activité principale ont été regroupés en une quinzaine de postes identifiés par fonction, qui ont été qualifiés de « métiers et professions portuaires » au sens commercial du terme. A partir des sources d'information du PAH et de l'AURH et de leur connaissance des établissements présents dans le périmètre portuaire, une fonction a été affectée à chaque établissement.

Le dénombrement des emplois salariés au 31 décembre est effectué à partir de la source URSSAF et d'informations complémentaires collectées par le PAH.

ces est à l'origine de la quasi-totalité des 3 900 nouveaux emplois de la région havraise. Cette performance résulte en grande partie de la très forte vitalité des transports qui concentrent à eux-seuls le tiers des créations régionales.

(1) Les créations d'emploi citées dans le texte sont des créations nettes (solde entre les créations et les disparitions d'emplois).